

GUIDE DU DÉPÔT LÉGAL DES PUBLICATIONS NUMÉRIQUES

Mise à jour novembre 2022
Direction du dépôt légal et des acquisitions
Direction générale de la Bibliothèque nationale

BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE



TABLE DES MATIÈRES

1. Licences d'autorisation accordées à BAnQ	3
1.1 Pourquoi accorder une licence d'autorisation à BAnQ?	3
1.2 Comment accorder une licence d'autorisation à BAnQ?	3
1.2.1 Formulaire en ligne (extranet).....	3
1.2.2 Formulaires PDF.....	8
2. Dépôt des publications numériques	8

1. Licences d'autorisation accordées à BAnQ

1.1 Pourquoi accorder une licence d'autorisation à BAnQ?

Avant de procéder au dépôt de vos publications numériques, vous devez accorder une licence d'autorisation à BAnQ pour lui permettre de conserver vos publications numériques et de les mettre à la disposition de la population dans le respect de la *Loi sur le droit d'auteur*¹.

Cette licence s'applique à l'ensemble des publications numériques passées, présentes et futures dont vous êtes ou serez l'éditeur, vous n'avez donc à la signer qu'une fois.

La signature de la licence n'affecte en aucune manière les droits d'auteur liés à une publication. Pour toutes les questions portant sur le droit d'auteur, vous pouvez visiter la page de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada².

Deux possibilités s'offrent à vous :

- La licence d'autorisation pour les publications numériques gratuites, qui permet une consultation en libre accès sur la plateforme BAnQ numérique³
- La licence d'autorisation pour les publications numériques commerciales, qui limite l'accès à une consultation sur BAnQ numérique dans les édifices de BAnQ, sur des postes sécurisés et sans possibilité d'impression ou de téléchargement

1.2 Comment accorder une licence d'autorisation à BAnQ?

1.2.1 Formulaire en ligne (extranet)

Vous pouvez accorder une licence d'autorisation à BAnQ en remplissant un formulaire en ligne à partir de votre dossier d'éditeur dans l'extranet.

Pour vous connecter à l'extranet, accédez à la page des services aux éditeurs à l'adresse URL www.banq.qc.ca/services-aux-editeurs, et cliquez sur le bouton « Se connecter » :

¹ Voir <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/Index.html>

² Voir <https://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/accueil>

³ Voir <https://numerique.banq.qc.ca/>

Extranet

Attribuez et gérez vos ISBN | Effectuez votre dépôt légal

 S'inscrire Se connecter

Vous pouvez aussi utiliser l'adresse URL suivante :
<http://depotlegal.banq.gc.ca/idel/extranet/ExtranetAuthentiRedirect.seam>.

Saisissez votre numéro de client et votre mot de passe, puis cliquez sur « Connexion » :

Entrez le numéro de client (8 chiffres) et le mot de passe liés à votre dossier.

Numéro de client (8 chiffres)

Mot de passe

Connexion

Sur la page d'accueil de l'extranet, cliquez sur « Licences d'autorisation accordées à BAnQ » :

Votre dossier

[Voir ou modifier vos coordonnées](#)

[Licences d'autorisation accordées à BAnQ](#)

Dépôt de publication numérique

[Déposer une publication numérique libre d'accès](#)

[Déposer une publication numérique à accès restreint \(commerciale\)](#)

[Participer au programme de collecte des sites Web québécois](#)

[Consulter la liste de vos dépôts de publications numériques](#)

Dépôt légal

[Signaler un nouveau dépôt imprimé](#)

[Consulter la liste de vos dépôts](#)

[Consulter la liste de vos réclamations](#)

ISBN

[Faire une demande pour un numéro ISBN](#)

[Consulter la liste de vos numéros ISBN](#)

Choisissez l'option « Accorder une nouvelle licence d'autorisation » :

Licences d'autorisation accordées à BAnQ

Licences accordées :
Aucune.

La licence vous permet d'accorder à BAnQ la diffusion de vos publications numériques et la collecte de vos sites web.

[Accorder une nouvelle licence d'autorisation...](#)

Cochez l'option « Publications numériques » :

Publications numériques

 Sites Web

Choisissez ensuite l'une des deux options proposées : « Publications numériques libres d'accès » ou « Publications numériques à accès restreint (commercial) ».

Dans le premier cas, la publication déposée est consultable en ligne sur la plateforme BAnQ numérique, sans aucune restriction.

Dans le deuxième cas, la consultation sur BAnQ numérique n'est possible que dans les édifices de BAnQ, sur certains postes informatiques sécurisés situés dans les édifices de BAnQ, sans possibilité d'impression ou de téléchargement. La restriction pour une publication déposée prend fin après un délai que vous avez vous-mêmes fixé :

Publications numériques
1. reproduire et archiver une ou des copies des publications numériques sur une unité de stockage appartenant à BAnQ;
2. effectuer les opérations requises, notamment la migration, la conversion et la fusion, afin de répondre aux normes informatiques de BAnQ pour assurer la conservation et la diffusion à long terme;
3. donner accès à ses usagers aux fichiers ayant fait l'objet des opérations mentionnées aux points numéro 1 et 2 selon les modalités suivantes :

OPTION 1 →

Publications numériques libres d'accès
 Sur le **portail Internet de BAnQ** (pour les publications que l'éditeur aura signalées comme étant " **libre d'accès** " au moment du dépôt).

OPTION 2 →

Publications numériques à accès restreint (commercial)
 Dans les locaux de BAnQ, à partir de postes informatiques dédiés n'offrant aucune possibilité d'impression ni de téléchargement (pour les publications que l'éditeur aura signalées comme étant « **à accès restreint (commercial)** » au moment du dépôt).

Ces publications pourront être diffusées sur le portail Internet de BAnQ sans limite de territoire ni de temps au terme du délai suivant:

- 1 an
- 2 ans
- 5 ans
- 10 ans
- Jamais (jusqu'à l'expiration du droit d'auteur)
- Autre délai:

L'option relative à la communication de vos publications numériques à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) ne s'applique qu'aux éditeurs dont les publications sont présentes dans l'entrepôt numérique du livre ANEL - De Marque, et l'entente entre BAnQ et BAC n'a pas été renouvelée à ce jour. Si elle devait l'être dans le futur et que vous souhaitez en bénéficier le moment venu, vous pouvez cliquer sur « Oui » :

L'éditeur autorise BAnQ à reproduire les publications recueillies et à en communiquer une copie à Bibliothèque et Archives Canada (BAC), conformément aux règles relatives au dépôt légal qui leur sont applicables :

- Oui
 Non

Indiquez ensuite les coordonnées de la personne ressource pour toute question concernant les publications déposées :

Coordonnées de la personne à joindre pour toute question concernant les publications:

Nom Prénom
Téléphone Poste
Courriel

L'option « Sites Web » est relative au programme de collecte de sites Web⁴. Vous pouvez la cocher si vous souhaitez que votre site Web soit collecté par BAnQ.

Publications numériques

Sites Web

Vous pouvez ajouter l'URL de votre site Web ou tout commentaire que vous jugez utile :

Adresse(s) du (des) sites Web ou autre(s) commentaire(s)

Le contenu ne peut pas excéder 2000 caractères

Indiquez le nom, la fonction et l'adresse courriel de la personne qui sera le ou la signataire de l'autorisation accordée à BAnQ. Vous pouvez également ajouter d'autres adresses courriel :

⁴ Voir https://www.banq.qc.ca/services/bibliotheque_nationale/depot_legal/collecte_sites/

Pour l'éditeur:
Un courriel vous sera envoyé, dans lequel se trouvera un hyperlien permettant de confirmer l'octroi de la présente licence à BAnQ. Cet échange constituera l'autorisation de l'éditeur.

Nom :
Fonction :
Courriel :

Veillez indiquer le(s) courriel(s) au(x)quel(s) la confirmation de la signature de la licence sera envoyée :
 ✘

Lorsque vous avez terminé de remplir le formulaire, cliquez sur « Soumettre » :

Les informations suivantes seront remplies lorsque le lien dans le courriel sera activé :

Signature: _____ Date: _____

Soumettre

Un message vous avertit de l'envoi d'un courriel destiné à confirmer l'octroi de la licence d'autorisation :

Pour terminer l'octroi de licence(s) à BAnQ, un hyperlien a été envoyé par courriel au signataire de la licence. Il doit cliquer sur cet hyperlien afin de confirmer son autorisation.

Si vous ne recevez pas ce courriel ou éprouvez un problème, veuillez communiquer avec nous :

Dépôt des publications numériques
514 873-1101, poste 6602 (région de Montréal)
1 800 363-9028, poste 6602 (d'ailleurs au Québec)
Courriel : pubelectro@banq.qc.ca

Merci de votre collaboration.

Dans ce courriel se trouve un hyperlien sur lequel vous devez cliquer pour signer la licence :

Madame, Monsieur,

En tant qu'éditeur, vous, ou quelqu'un de votre organisme, avez accordé une licence à BAnQ pour lui permettre de recevoir vos publications numériques et de collecter votre ou vos sites Web. Vous trouverez cette licence jointe à ce message. Il ne vous reste plus qu'à y apposer votre signature électronique en cliquant sur ce [lien](#).

Cliquez sur l'hyperlien pour signer la licence

Si vous n'avez pas reçu ce courriel, vérifiez que l'adresse que vous avez indiquée dans le formulaire est correcte, ou que le courriel ne se trouve pas dans votre liste de courriels indésirables. Vous pouvez aussi demander à ce que le courriel vous soit renvoyé en retournant dans la section des licences d'autorisation et en cliquant sur le lien indiqué :

Licences d'autorisation accordées à BANQ

Attention : vous avez octroyé une nouvelle licence qui est toujours en attente d'une signature. Vous pouvez à nouveau envoyer le courriel pour la signature en cliquant [ici](#)

Tant que la licence n'est pas signée, vous ne pouvez effectuer d'autres modifications à votre dossier.

1.2.2 Formulaire PDF

S'il vous est impossible d'utiliser l'extranet, vous pouvez remplir et signer l'un des deux formulaires au format PDF :

- Licence - Publications numériques gratuites⁵
- Licence - Publications numériques commerciales⁶

Envoyez ensuite le formulaire à l'adresse courriel pubelectro@banq.qc.ca.

Dès lors que votre licence d'autorisation est complétée et signée, vous pouvez effectuer le dépôt de vos publications numériques.

2. Dépôt des publications numériques

Sur la page d'accueil de l'extranet, cliquez sur « Déposer une publication numérique libre d'accès » ou « Déposer une publication numérique à accès restreint (commerciale) », selon l'option choisie :

Dépôt de publication numérique

[Déposer une publication numérique libre d'accès](#)

[Déposer une publication numérique à accès restreint \(commerciale\)](#)

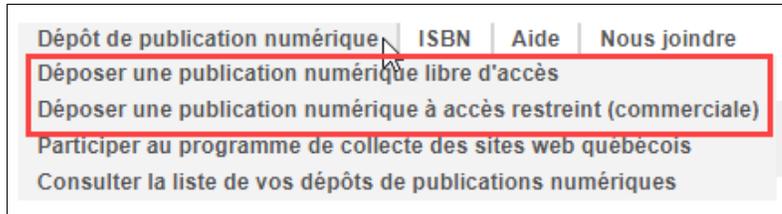
[Participer au programme de collecte des sites Web québécois](#)

[Consulter la liste de vos dépôts de publications numériques](#)

⁵ Voir https://www.banq.qc.ca/sites/default/files/2022-09/licence_publications_gratuites.pdf

⁶ Voir https://www.banq.qc.ca/sites/default/files/2022-09/licence_publications_commerciales.pdf

Vous pouvez effectuer la même action en utilisant l'onglet « Dépôt de publication numérique » :



Avant d'accéder au formulaire de dépôt, vous devez indiquer si votre publication est un enregistrement sonore musical :

The form contains the question: 'Est-ce que la publication numérique que vous déposez est un enregistrement sonore musical?' followed by two radio button options: 'Oui' and 'Non'.

Si c'est le cas, cliquez sur « Oui ». Vous accédez alors à un formulaire spécifique. Vous trouverez toutes les informations utiles pour remplir ce formulaire dans le *Guide du dépôt des enregistrements sonores musicaux*⁷, disponible sur la page Web des services aux éditeurs⁸.

Si votre publication n'est pas un enregistrement sonore musical, cliquez sur « Non ». Vous accédez alors au formulaire standard de dépôt.

Indiquez les informations suivantes sur le formulaire :

- Adresse courriel de la personne souhaitant recevoir le courriel de confirmation du dépôt (**saisie obligatoire**)
- Titre de la publication (**saisie obligatoire**)
- ISBN de la publication numérique, s'il existe (**saisie facultative**)
- ISSN de la publication numérique, s'il existe (**saisie facultative**)
- Prix de la publication numérique au format « 0,00 » (vous pouvez aussi choisir « inconnu » ou « gratuit ») (**saisie facultative**)
- Périodicité, si votre dépôt concerne une publication en série, et si la périodicité est connue (**saisie facultative**)

⁷ Voir https://www.banq.qc.ca/sites/default/files/2022-09/guide_depot_enregistrements_sonores_musicaux.pdf

⁸ Voir <https://www.banq.qc.ca/services-aux-editeurs/>

Courriel(s)(*):	<input type="text"/>	<input type="button" value="Ajouter"/>
Titre de la publication(*):	<input type="text"/>	
ISBN (Version numérique):	<input type="text"/>	<input type="button" value="Ajouter"/>
ISSN (Version numérique):	<input type="text"/>	<input type="button" value="Ajouter"/>
Prix de la version numérique:	<input type="text"/>	▼ (Format : 0,00)
Périodicité:	▼	

Cliquez sur « Ajoutez un nouveau fichier » :

Joindre un ou plusieurs fichiers(*)
Fichier PDF, ePub, mobi, ibooks, mp3, m4a, wav, tif, jpg ou Zip (Archivage de fichiers PDF, mobi, ePub, mp3, m4a, wav, tif et/ou jpg):
<input type="button" value="Ajouter un nouveau fichier"/>

Ajoutez un ou plusieurs fichiers dans un des formats acceptés. Vous pouvez par exemple inclure dans le même formulaire de dépôt la version PDF et la version ePub de votre publication numérique, ou plusieurs numéros d'une revue :

Joindre un ou plusieurs fichiers(*)
Fichier PDF, ePub, mobi, ibooks, mp3, m4a, wav, tif, jpg ou Zip (Archivage de fichiers PDF, mobi, ePub, mp3, m4a, wav, tif et/ou jpg):
1 <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi
<input type="button" value="Ajouter un nouveau fichier"/>

Vous pouvez déposer jusqu'à 50 fichiers dans un même formulaire de dépôt, pour un poids maximum de 250 Mo.

Chaque fichier doit comporter l'une des extensions de noms de fichiers suivantes :

Livres numériques :

- pdf
- epub
- mobi

Images :

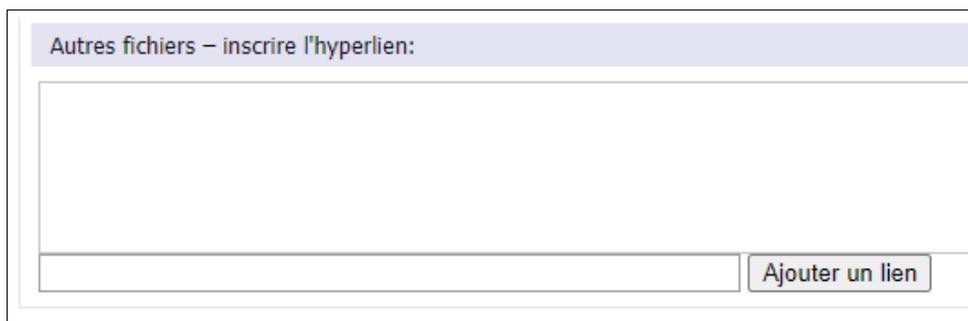
- tif ou tiff
- jpeg ou jpg

Enregistrements sonores (y compris les livres audio) :

- m4a
- mp3
- wav
- flac

Les fichiers compressés (zip) sont acceptés s'ils comportent une extension de nom de fichier autorisée.

Pour être acceptée en dépôt, une publication numérique doit être diffusée ou mise à la disposition du public sur une plateforme de vente en ligne ou sur un site Web, dans la forme telle que proposée en dépôt. Elle ne peut pas être diffusée exclusivement sur la plateforme BAnQ numérique. Pour cette raison, nous vous conseillons d'ajouter le lien de diffusion de la publication que vous vous apprêtez à déposer :



The image shows a screenshot of a web form. At the top, there is a header bar with the text "Autres fichiers – inscrire l'hyperlien:". Below this header is a large, empty rectangular text input area. At the bottom right of the input area, there is a button labeled "Ajouter un lien".

Si vous déposez une publication numérique à accès restreint, le champ de la date de fin de restriction est prérempli. Il correspond au délai de restriction choisi lors de la signature de la licence d'autorisation :

Vous pouvez modifier le délai de restriction : ce dernier s'appliquera uniquement à la publication numérique faisant l'objet du dépôt.

Il vous est possible de signaler dans ce même formulaire le dépôt légal de la version imprimée de votre publication, si elle existe, en cochant la case « Dépôt légal de la version imprimée » :

Remplissez ensuite les champs suivants :

- Tirage (il s'agit du nombre d'exemplaires imprimés; vous pouvez aussi choisir « inconnu » ou « impression sur demande ») (saisie obligatoire)
- Prix de la publication analogique au format « 0,00 » (vous pouvez aussi choisir « inconnu » ou « gratuit ») (saisie obligatoire)
- ISBN de la publication analogique, s'il existe (saisie facultative)
- ISSN de la publication analogique, s'il existe (saisie facultative)

Après avoir soumis le formulaire, vous devez imprimer l'accusé de réception obtenu à l'écran et le joindre à l'envoi postal des deux exemplaires ou de l'exemplaire unique requis pour le dépôt légal analogique. Dans la mesure où vous avez signalé le dépôt de la publication analogique dans le formulaire de dépôt numérique, vous n'avez pas à remplir le formulaire

spécifique de dépôt de la publication analogique, l'information sera automatiquement reportée dans la section « Consultez la liste de vos dépôts ».

Veillez noter que si un document n'a été publié qu'en format numérique, il ne doit pas être imprimé pour en faire le dépôt légal. Seule la publication numérique doit être déposée.

Vous pouvez ajouter tout commentaire que vous jugez utile :

Commentaire:

Cliquez sur « Soumettre » :

Soumettre

Effacer

Si le dépôt a bien été enregistré, vous devez voir apparaître à l'écran un accusé de réception contenant une référence de transaction à 6 chiffres, la date et l'heure du dépôt, ainsi que les informations indiquées au formulaire :

Accusé de réception - Publication numérique commerciale / accès restreint

Numéro de transaction:	166452
Date de dépôt:	2022-10-24 15:52
Numéro de client:	01197061
Éditeur:	BAnQ
Courriel(s)	jean.tremblay@banq.qc.ca

Titre de la publication:	L'ABC des mots
ISBN (Version numérique):	
ISSN (Version numérique):	
Prix de la version numérique:	
Périodicité:	
Fichier(s) joint(s)	📎 ABC des mots.pdf

Commentaire:

Le numéro de référence de la transaction vous sera utile pour toute demande relative au dépôt effectué.

Un courriel de confirmation de dépôt vous est également adressé à l'adresse courriel indiquée lors de votre dépôt :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Accusé de réception - Publication numérique

La publication suivante a été déposée auprès de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ):

- Numéro de transaction : **166521**
- Date de dépôt : **2022-10-26 11:19**
- Titre : **L'ABC des mots**
- Numéro de client: **01197061**
- Éditeur : **BAnQ**
- ISBN (version numérique) :
- ISSN (version numérique) :

Veuillez noter que la publication ne sera pas immédiatement repérable au catalogue et sur BAnQ numérique. Les délais de traitement varient en fonction du nombre de publications que nous recevons et sont au minimum de huit semaines.

Pour toutes questions concernant ce dépôt, n'hésitez pas à nous joindre.

- Téléphone : **514 873-1101 poste 6602 ou 1 800 363-9028 poste 6602 (au Québec)**
- Télécopieur : **514 873-4310**
- Courriel : pubelectro@banq.qc.ca

La section du dépôt légal de BAnQ

Votre dépôt sera traité dans un délai minimum de huit semaines. Après traitement, votre publication numérique devient repérable au catalogue de BAnQ et consultable sur BAnQ numérique, selon les modalités que vous avez définies lors de la signature de la licence. Veuillez noter que nous n'envoyons pas de confirmation lorsque le traitement de la publication est achevé.